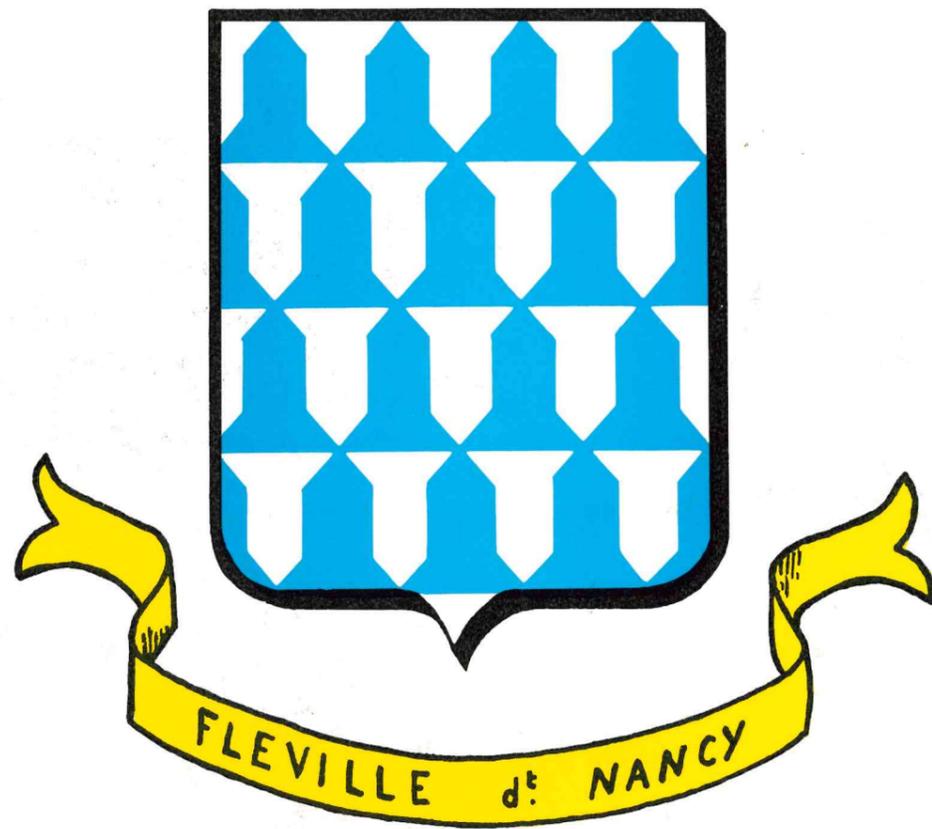


FLEVILLE-devant-NANCY

BULLETIN MUNICIPAL N° 42



JUILLET 1987

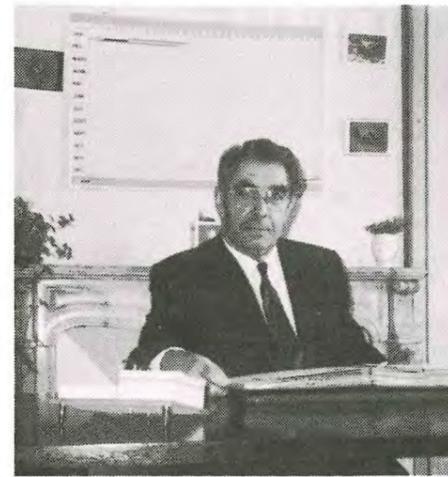
SOMMAIRE

Editorial du Maire	1
Administration Municipale	2
Etat Civil (2ème Trimestre)	3
Echos des Conseils Municipaux	4 à 8
Informations	9
Echos de la Cité	10 à 19
Centre Communal d'Action Sociale	20
Le 3ème Age à Fléville	21
Les Ecoles	22-23
Concours des Villes et Villages Fleuris	24-25
La Manonchante	26-27
Fléville Loisirs	28 à 31
A.S. Fléville Handball	32
Chronique automobile	33 à 36

Notre couverture : FLEVILLE en été
par D. AUBRY

D.A.N. Reprographie

Rédaction - Diffusion
Commission
des Relations Publiques
Dépôt légal n° 215



EDITORIAL DU MAIRE

Ce trimestre a été marqué par un relent d'activité de toutes les associations locales, tant culturelles que sportives.

** La fête des "Mais" organisée par l'Association familiale qui, sous un soleil éclatant, a fait comme à l'accoutumée revivre tous les métiers d'antan et a remporté un vif succès.*

** La fête patronale organisée par Fléville Loisirs qui, voulant marquer le dixième anniversaire de sa création, avait touché différentes couches de la population : bal, fête foraine et tournois sportifs.*

** Puis, bien que ne se déroulant pas à Fléville, ce fut le Festival du chant choral organisé par la Ville de Nancy où la Manonchante représentait dignement notre Commune.*

Pendant quatre jours, ce fut vraiment la fête du chant, car la Manonchante accueillait une chorale belge "Pour quelle fête", composée en majorité de jeunes dont l'enthousiasme faisait plaisir à voir.

Pour terminer le trimestre, deux manifestations devenues coutumières : les feux de la Saint Jean et, un peu plus tard, le bal du 14 Juillet.

Comme vous pouvez le constater, les Associations flévilloises mettent tout en oeuvre pour le rayonnement de notre Commune au quatre coins de l'agglomération.

L'époque bénie des vacances étant là, je vous les souhaite le plus agréables possible.

Jean LE BRASSEUR

ADMINISTRATION MUNICIPALE

M. Jean LE BRASSEUR, Maire : 21, rue Berlioz (tél. 83.56.00.29)
M. Jean-Marie GIRARD, Premier Adjoint : 2, rue du Breuil (tél. 83.54.61.39)
M. Jean-Paul HENQUEL, Deuxième Adjoint : 1, rue du Château (tél. 83.54.65.18)
M. Alain BOULANGER, Troisième Adjoint : 22, rue des Tilleuls (tél. 83.54.89.01)
M. Michel MACAISNE : 12, rue du Paquis (tél. 83.54.93.83)
M. Jean-François PARNALLAND : 21, rue du Paquis (tél. 83.54.69.33)
M. Jean-Claude GURY : 33, rue Flaubert (tél. 83.55.54.05)
Mme Josette KOKOT : 8, rue Léon Ducret (tél. 83.54.73.74)
Mme Chantal COLLIN : 24, rue Baudelaire (tél. 83.51.38.03)
M. Jacques LESOURD : 16, rue des Tilleuls (tél. 83.54.62.48)
Mme Mathilde DERRIERE : 20, rue du Breuil (tél. 83.54.89.32)
M. Alain TALLEMENT : 12, rue Manet (tél. 83.51.16.83)
M. Claude BOURY : 7, rue Renoir (tél. 83.55.13.06)
M. Thierry de LAMBEL : Château de Fléville (tél. 83.54.64.71)
M. Henri CASSIN : 3, rue Renoir (tél. 83.55.10.02)
M. François SIDEL : 11, rue Corot (tél. 83.56.07.06)

MAIRIE

Heures d'ouverture de la Mairie (tél. 83.54.65.00)

Tous les jours (sauf le samedi) de 9h à 12h et de 15h à 18h

Heures d'ouverture de la Bibliothèque

Le Mercredi de 14 h à 16 h - Le Vendredi de 16h à 18h
Fermé pendant les Vacances Scolaires

Permanence du Maire et des Adjointes : sur rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la Mairie ou à leur domicile.

Permanence du Bureau d'Aide Sociale :

1er Mercredi de chaque mois en Mairie de 17 à 18 h
ou sur rendez-vous en téléphonant à la Mairie

Secrétaire Général : Mademoiselle Geneviève MARIOTTE

Personnel Administratif : Madame Catherine BOULANGER
Mademoiselle Régine CHURLAUD
Madame Marie-Thérèse VEGRO

Personnel Technique : Monsieur André LACAILLE
Monsieur Patrick MARCHAL
Monsieur Bernard ROUSSEAU

Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles : Madame Nicole COCHARD
Madame Michèle MATHIEU
Madame Françoise PARISSÉ

Agents de Service : Madame Irène ROEHN
Madame Séraphine SARRITZU
Mademoiselle Concettina SILVERII

ETAT CIVIL

carnet rose

Thomas	SCHUMACHER	le 10 Avril
Alexandre	MASSON	le 21 Mai
Joffrey	EGGIMANN	le 26 Mai
Jessica	MAROTTE	le 30 Mai
Anaïs	LALISSE	le 31 Mai
Aurélien	DUMET	le 31 Mai
Rosanna	KOCH	le 01 Juin
Jonathan	PANIER	le 03 Juin
Alban	HOFFMANN	le 23 Juin

Sincères félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux de "bonne pousse" aux bébés.
Une prime de naissance de 60 F. est allouée aux nouveau-nés par la Commune ; s'adresser en Mairie.

carnet blanc

le 02 Mai	Olivier DIETERLING	et Christine DELHAYE
	Richard CRELEROT	et Sandrine REBOULEAU
le 30 Mai	Patrick MERLE	et Jeanne LAFLEUR
le 06 Juin	Pascal LANGLOIS	et Evelyne RENKES
le 20 Juin	Franck SERVOISE	et Corine BRESSON
le 20 Juin	Thierry MICHEL	et Véronique FRANCOIS

A ces nouveaux couples, nous renouvelons nos vœux de bonheur.

carnet de deuil

Jacques	EGGIMANN	le 27 Avril
Pierrette	CERVA PEDRIN	le 17 Mai

Nous prions les familles de trouver ici l'expression de notre sympathie.

**Bientôt la télévision directe par satellite
et une multitude de chaînes.
Pensez-y!!!**

D. WOJEICK
TV - HI-FI - VIDÉO - ANTENNES
Tél. : **83.51.11.89**
87 bis, rue Général-Leclerc
LANEUVILLE-devant-NANCY



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 MAI 1987

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE - 1ère TRANCHE

Dans le cadre du programme d'investissement "aménagement de la Mairie", il est possible de présenter un dossier de demande de subvention spécifique au titre de la D.G.E. seconde part.

Dans l'optique de cet aménagement qui pourrait être entrepris par phasage, une première tranche correspondant au relevé, aux études d'avant projet, sommaire suivi de travaux, peut être programmée.

Il est proposé de présenter au Département le dossier de demande de subvention pour cette première tranche.

Le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de subvention portant sur la première tranche de travaux d'aménagement de la Mairie, pour un montant de 400.000 F. T.T.C., et décide de solliciter du Département une subvention à hauteur de 30 % du montant H.T. de cette tranche.

Quelle que soit l'évolution de ce programme, il sera soumis à un nouvel examen du Conseil Municipal.

PROJET DE CONSTRUCTION EN CENTRE VILLE - CHOIX D'UN ARCHITECTE

A partir des réflexions et de la concertation engagée sur le secteur du Centre Ville, le Conseil Municipal désigne Monsieur Christian POLLISSE, 61 rue Raymond Poincaré - 54000 Nancy, en sa qualité d'architecte urbaniste, pour l'élaboration de tout document urbanistique, graphique et réglementaire nécessaire à la constitution de dossiers administratifs relatifs aux constructions futures d'un préau, d'une école maternelle et au réaménagement de la Mairie, et désigne le Cabinet Gardeux-Suaire, géomètres experts, pour le relevé des intérieurs du bâtiment Mairie.

RESERVES FONCIERES COMMUNALES CESSION E.P.M.L. / COMMUNE DE FLEVILLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine qui serait disposé à céder à la Commune de Fléville, en vue de la constitution de réserves foncières communales, les parcelles suivantes :

- section AK n° 21 pour	5 ha 71 a 58 ca
- section AL n° 152 pour	24 a 09 ca
- section AL n° 188 pour	58 a 64 ca
- section AL n° 191 pour	9 a 56 ca
- section AL n° 192 pour	58 a 70 ca
Total	7 ha 22 a 57 ca

La vente est envisagée au prix de 223.895 F. payable en 10 annuités, actualisées au taux de 2 % l'an en intérêts simples.

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles ci-dessus référencées, en vue de la reconstitution du patrimoine communal, approuve le plan financier conforme à l'estimation des domaines, autorise Monsieur le Maire ou, à défaut, Monsieur le 1er Adjoint, à passer l'acte définitif de cette acquisition et vote une dépense de 22.389,50 F correspondant au prix de l'annuité 87 de ladite acquisition qui sera majorée des frais d'acte et d'enregistrement prévisibles : 6.000 F.

Ces ouvertures de crédits seront reprises au Budget supplémentaire de l'exercice 87.

REGIE MUNICIPALE

Tarifs : Photocopies - carte d'adhérent Bibliothèque Garniture de fête (1 table et 2 bancs)

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il a pris le 8 Avril 1987, un arrêté créant une régie de recettes pour encaisser les photocopies, les cartes d'adhérents à la bibliothèque municipale, et les garnitures de fête.

Le Conseil Municipal arrête les droits et redevances comme suit :

<u>Photocopies</u> :	Format A4	1,00 F
	Format A4 recto/verso	2,00 F.
	Format A3	2,00 F.
	Format A3 recto/verso	4,00 F.

Cartes d'adhérents à la bibliothèque 35,00 F./famille/an

<u>Garniture</u> :	1 table et 2 bancs	20,00 F. pour les habitants de Fléville
		50,00 F. pour les habitants des communes extérieures

Pour les droits de place des marchands ambulants, déballage sur chaussée, forains, une étude comparative entre communes sera effectuée.

RETABLISSEMENT DE LA FRANCHISE DE 10 LITRES D'ALCOOL PUR AN EN FAVEUR DES RECOLTANTS FAMILIAUX DE FRUITS

Vu le courrier du 15 Avril 1987 de la Fédération des Syndicats des récoltants familiaux de fruits et producteurs d'eau-de-vie naturelle, le Conseil Municipal donne un avis favorable au rétablissement de la franchise de 10 litres d'alcool pur par an, en faveur des récoltants familiaux de fruits, bouilleurs de cru.

OUVERTURE DE CREDITS COMPLEMENTAIRES EXERCICE 1987

Le Conseil Municipal autorise les ouvertures de crédits complémentaires suivantes :

Remboursement de la Taxe Locale d'Equipement

Permis de construire : 197 86 R 023

Montant : 245,00 F.

et vote les crédits complémentaires ci-dessus par prélèvement sur le Budget Primitif 1987.

CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS PLEIN A TITRE TEMPORAIRE

Compte tenu de l'absence pour maladie d'un agent du service technique, et afin d'effectuer dans les meilleures conditions les multiples travaux dans les espaces verts, il est proposé de recruter un aide O.P.1 auxiliaire à temps plein à titre temporaire, pour une période de deux mois.

Le Conseil Municipal adopte la proposition ci-dessus présentée. La dépense sera imputée au chapitre "Provisions pour création d'emplois" du budget primitif 87.

INDEMNITE DE CHAUSSURES ET DE VETEMENTS AUX PERSONNELS DES SERVICES TECHNIQUES

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 1980 (J.O. du 20.07.1980),
Vu l'arrêté ministériel du 31.12.1985 (J.O. du 14.01.86),
Vu l'avis de la commission du Personnel,

Etant donné que les agents de service technique accomplissent un travail entraînant une usure des chaussures de sécurité et des vêtements,

Etant donné que les agents des écoles maternelles et femmes de service accomplissent un travail entraînant une usure de vêtements (blouse),

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité de chaussures et vêtements selon le tableau ci-dessous :

	CHAUSSURES DE SECURITE	VETEMENTS DE TRAVAIL
SERVICES TECHNIQUES	174,80 F	174,80 F
A.S.E.M.		174,80 F
FEMME DE MENAGE		174,80 F

Le Conseil Municipal décide de remettre à chaque intéressé(e) un bon d'achat correspondant à l'indemnité votée, pour acquérir :

Service Technique :

- une paire de chaussures de sécurité ou une paire de bottes de sécurité
- une veste et un pantalon ou une combinaison

A.S.E.M. et Femmes de Service :

- une blouse

Pour l'avenir, la formule présentée par la Société ELIS Lorraine (Europe Linge Service) : Abonnement vêtements de travail, sera étudiée en Commission du Personnel;

PUBLICITE Zone Artisanale Participation financière de S.E.B.L. Ouverture de Crédits

Lors de sa séance du 17 décembre 1986, le Conseil Municipal avait adopté en sa présentation définitive la maquette publicitaire concernant la Zone Artisanale.

Monsieur l'Adjoint, chargé des Relations Publiques, expose au Conseil Municipal que les renseignements dont nous disposons aujourd'hui nous permettent d'estimer le coût de cette opération, à savoir :

- . dépense totale T.T.C. 34.900 F.
- . Recette participation S.E.B.L. 25.000 F.

comprenant le tirage de 4.000 exemplaires du dépliant publicitaire sur la nouvelle Zone Artisanale plus frais d'envoi estimés à 25.000 F. De plus, ultérieurement la réalisation d'un encart publicitaire sur la Zone Industrielle et la réservation pour l'insertion dans le bulletin de la Chambre de Commerce et Industrie estimées à 9.900 F.

Le Conseil Municipal adopte le programme d'élaboration publicitaire tel qu'il est présenté, et décide de procéder aux ouvertures de crédits, qui seront reprises au Budget Supplémentaire de l'exercice 1987.

MODALITES D'INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Lors de ses réunions, la commission scolaire a souhaité que la commune délivre un certificat de préinscription scolaire aux parents souhaitant inscrire leurs enfants dans les différentes écoles de Fléville à la rentrée 1987-1988.

Sur proposition de la commission scolaire, le Conseil Municipal adopte cette nouvelle méthode, conformément à la réglementation, arrête les conditions d'inscriptions comme suit :

Ecole maternelle Centre :

- Uniquement enfants de Fléville
- 3 ans révolus le jour de la rentrée : 8 septembre 1987
- possibilité d'inscription en cours d'année sous réserve de places disponibles.

Ecole maternelle de l'Orée du Bois :

- Enfants de Fléville
 - . à partir de 2 ans
- Enfants de l'extérieur, sur liste d'attente
 - . sous réserve de place disponible
 - . sous réserve d'une nourrice à Fléville

Ecole Primaire Jules Renard :

- Enfants de Fléville
- Si enfants de l'extérieur - sur liste d'attente

Ecole Primaire de l'Orée du Bois :

- Enfants de Fléville
- Si enfants de l'extérieur - sur liste d'attente.

FLEVILLE LOISIRS - DEMANDE DE SUBVENTION

L'association Fléville Loisirs participe à un tournoi de football exceptionnel à Karlsruhe les 26, 27 et 28 Juin 1987. Trente cinq enfants de la commune sont concernés. Le responsable Football Jeunes sollicite, dans son courrier du 20 Mai 1987, une aide financière communale.

Le Conseil Municipal décide de verser à Fléville Loisirs une subvention de 700 F. au titre de la prise en charge des frais engagés pour le tournoi de Karlsruhe.

QUESTIONS DIVERSES :

Transports scolaires

Quelques aménagements seront effectués Rond Point de Fleurychamp, afin de faciliter la manoeuvre des bus qui prendront en charge les enfants de Fléville pour le C.E.S. de Ludres et le C.E.S. du Haut de Penoy.

Jumelage

Dans le cadre d'un futur jumelage une première rencontre a eu lieu dans la ville allemande de ARMSHEIM les 24 et 25 Avril 1987.

La seconde rencontre est prévue à Fléville les 4 et 5 Juillet 1987 prochains.



Recensement militaire pour 1987

Les jeunes gens nés en Avril, Mai, Juin 1970 sont priés de se faire recenser en Juillet 1987.

Ramassage des objets hétérogènes : 3ème trimestre

Mercredi 26 Août 1987 (ramassage à partir de 4 heures du matin).

Lutte contre le bruit

Comme chaque année, durant la période de tontes; beaucoup de personnes se plaignent du bruit des tondeuses le dimanche.

Nous rappelons qu'il est expressément recommandé de ne pas utiliser tondeuse, tronçonneuse, etc... le dimanche toute la journée, et tous les autres jours tôt le matin ou tard le soir. Merci de votre compréhension.

Un nouveau Président à l'Association Sportive Handball

Lors de l'Assemblée Générale du 12 Juin dernier, Monsieur Gaston EGGIMANN, Président de l'A.S.F. a mis un terme à ses fonctions.

Qu'il soit ici remercié de son activité au sein du Club qu'il dirigeait depuis 1980. Avec son départ, c'est aussi le départ du dernier de l'équipe qui, en 1956, avait fondé l'A.S. Fléville.

C'est Monsieur Jean DUCRET, 13 bis rue Léon Ducret, Tél. : 83.54.71.73 qui lui succède. Il connaît bien le handball pour le pratiquer et sait également qu'il traverse des années difficiles à FLEVILLE ; c'est pourquoi nous lui souhaitons bonne chance, réussite et prospérité.

Une nouvelle implantation sur la Zone Industrielle

C'est avec satisfaction que nous avons enregistré la candidature d'un nouvel industriel, les Transports ALLOIN. Les travaux sont en cours.

Nous y reviendrons plus dans le détail dans le bulletin d'Octobre.

Présentation Publique du projet Centre Ville

Nous avons annoncé la présentation publique du projet du 22 au 25 Juin dernier, mais suite à l'avis de Madame l'Architecte des Bâtiments de France, quelques points du projet sont à revoir ou à modifier. Aussi nous avons préféré différer cette présentation dans l'attente que les plans soient revus et corrigés, en concertation et en accord avec Madame l'Architecte avant de fixer une nouvelle période de présentation, que nous espérons et souhaitons dès la rentrée.

A PROPOS DU JUMELAGE

Comme nous l'évoquions dans le précédent bulletin, dans la perspective d'un futur jumelage, une délégation Municipale, accompagnée de Messieurs GOEBEL et APPFEL (Monsieur APPFEL est Flévillois) de la Maison Franco-Allemande s'est rendue en Allemagne et plus précisément à ARMSHEIM, la commune pressentie, afin de faire connaissance avec la Municipalité et faire un tour d'horizon rapide sur la vie de cette cité.

Nous fûmes chaleureusement accueillis par Monsieur MULLER, Maire, entouré de son Conseil Municipal. Après quelques mots de bienvenue, il fit un exposé sur la commune, évoquant l'économie, les équipements, les activités culturelles et sportives.

L'économie gravite essentiellement autour de la vigne. C'est d'ailleurs depuis le haut du clocher de l'Eglise Protestante (70 % de la population est protestante, les Catholiques ont leur Eglise, mais plus petite) que nous avons pu remarquer l'étendue de la surface plantée. Outre les viticulteurs et agriculteurs, un certain nombre de commerces sont implantés çà et là dans le village (tous ceux que l'on convoite dans le cadre de l'aménagement du Centre Ville). Ce sont tous les commerces nécessaires à une population de 1.500 habitants depuis toujours. Autrement, la majorité des habitants travaillent dans les villes voisines et notamment à l'usine OPEL de MAYENCE.

Pour les équipements, c'est à peu de chose près ceux dont notre Commune dispose aujourd'hui, avec en plus une petite Salle de Sports pour les entraînements et un grand local affecté à la sécurité incendie.

Les activités culturelles sportives sont regroupées sous une seule et même association qui comprend 13 disciplines, avec à sa tête un Président et un bureau pour toute association. C'est dans ce domaine que le jumelage, dans un premier temps, prendra toute sa signification.

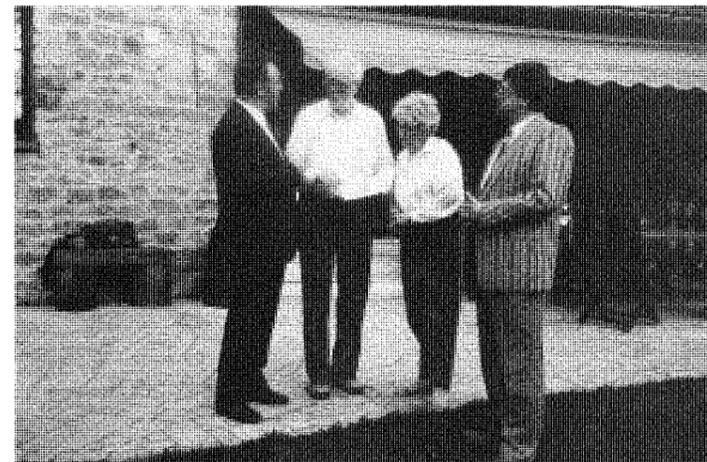
Nous vous citons les activités n'existant pas encore à FLEVILLE, à savoir : une section de marcheurs, une section de vélos acrobatiques et une harmonie. La Commune met les équipements à sa disposition et les entretient, mais un fait marquant est à souligner. Cette grande association a financé et participé à la réalisation d'une très jolie salle aménagée en vestiaires, bar et restaurant, qu'elle entretient et gère elle-même. Les produits tirés du bar et du restaurant ouverts à la population servent au fonctionnement des activités, auxquels vient s'ajouter néanmoins une subvention communale.

Quelques mots pour parler du château qui date du moyen âge. En fait, il a plutôt l'apparence d'un gros manoir (voir photo) qui a totalement été restauré au cours des dernières décennies par le propriétaire. Celui-ci nous a cordialement reçus et nous a fait un rapide historique.

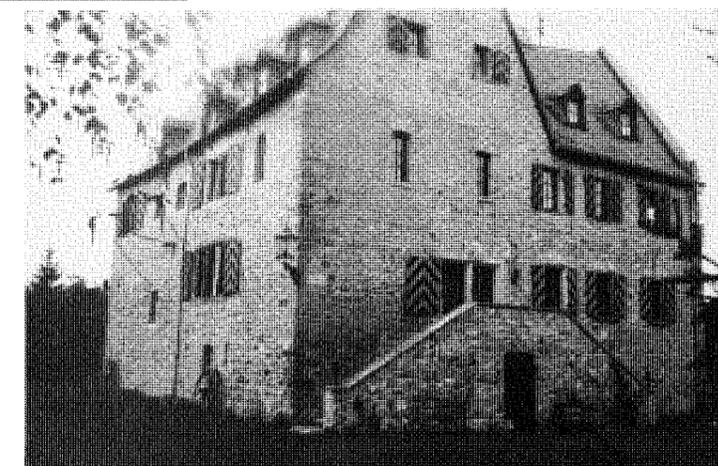
Voilà résumé ce que nous avons retenu de ce premier contact tout à fait positif.

Lorsque vous prendrez connaissance de cet article, la délégation Allemande, accompagnée de Madame le Consul pour l'après-midi du samedi, sera à son tour venue nous rendre visite les 4 et 5 Juillet, dans les mêmes intentions, voir de quoi est faite notre Commune.

Ce sera alors le moment de se prononcer, sachant qu'à priori pour nous rien ne s'oppose à poursuivre, c'est-à-dire création et mise en place d'un Comité de jumelage jusqu'à l'officialisation du jumelage par la signature d'une Charte.



Chez M. et Mme HEMBEL (au centre) propriétaires du Château à droite, M. MULLER, Maire de ARMSHEIM à gauche, M. LE BRASSEUR



Le Château restauré date du Moyen-Age



Salle de l'Association : au centre, le Président de l'Association, à droite M. MULLER Maire, et M. GOEBEL Président de la Maison Franco-Allemande.

MADAME BLAISON, UNE MAMAN HONOREE

Mercredi 27 Mai, une Maman particulièrement méritante, accompagnée de sa famille, était invitée à la Mairie pour recevoir la Médaille de la Famille Française.

Cette distinction récompense des mères de familles qui, en toutes circonstances, n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine pour élever leurs enfants. C'est d'autant plus vrai pour Madame BLAISON, puisqu'elle élève seule ses enfants depuis de nombreuses années.

Entouré du Conseil Municipal, Monsieur LE BRASSEUR, Maire, au nom du Gouvernement de la République, a décerné à Madame Andrée BLAISON, demeurant 18, rue de Verlaine, la Médaille de Bronze de la Famille Française, pour avoir élevé cinq enfants.

Après avoir présenté ses félicitations, Monsieur le Maire souligna qu'il s'agissait d'une première dans notre Commune, mais qui en appelle d'autres.

Au cours du Vin d'Honneur servi à l'issue de la Cérémonie, les membres du Conseil Municipal purent vivement complimenter la sympathique récipiendaire.



LE CHANT CHORAL À L'HONNEUR

Dans le cadre du Festival International de Chant Choral, organisé pour la ville de Nancy, "La Manochante" qui représentait bien sûr notre Commune, avait pour la circonstance invité son homologue Belge, la Chorale "Pour Quelle Fête ?".

Dirigé par l'Abbé STUER, ce groupe formé de jeunes gens manifeste un dynamisme et une joie de vivre, qui transparaissent d'ailleurs de façon significative dans leur répertoire. En un mot, ils ont "la Frite".

Afin de souhaiter la bienvenue à nos jeunes Voisins Belges, et pour marquer notre attachement à "la Manochante", la Municipalité avait organisé une petite réception à la Mairie.

Au cours du verre de l'amitié offert par le Comité des Fêtes, les groupes tour-à-tour avaient donné un avant goût de la teneur du Festival, en interprétant plusieurs succès tirés de leur répertoire.

Durant le Festival qui, comme les précédents a connu un vif succès, chacune des deux chorales fit un triomphe lors de leurs concerts communs.



La Chorale Belge "Pour Quelle Fête"

LES MINI-RECITALS 1987

Cette année encore, comme depuis trois ans maintenant, le Conservatoire de Région de Nancy, avec le concours des Commissions Fêtes et Relations Publiques, organisait deux mini-récitals ; l'un à l'Eglise "Musique de Chambre", l'autre au Château "Violoncelle".

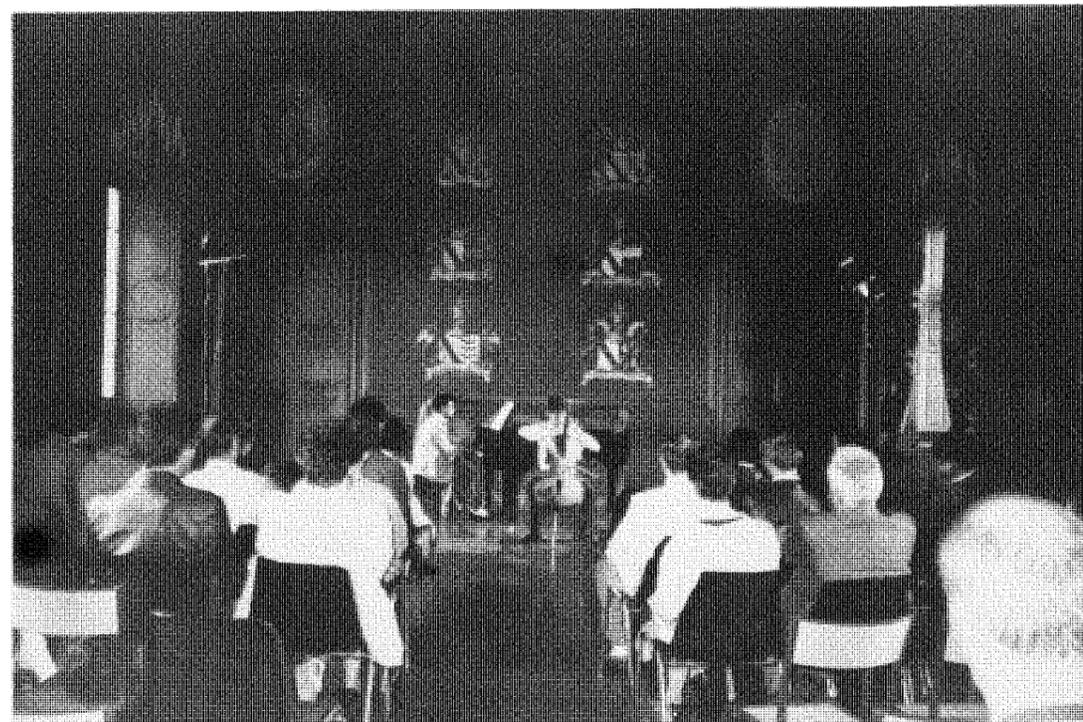
A l'Eglise, les élèves de la classe de Madame Thérèse DIETTE interprétaient des oeuvres de MOZART - STAMITZ - HAYDN et BEETHOVEN, tandis qu'au Château les élèves de la classe de Brigitte KISSEL-DUBOC interprétaient des oeuvres de BACH - MILHAUT et STRAVINSKY.

Quels que soient les instruments, les oeuvres, ces élèves de grand talent, puisqu'ils ont tous atteint un degré semi-professionnel, font vivre un moment intense au public de connaisseurs.

Nous renouvelons nos remerciements et nos félicitations pour le plaisir qu'ils procurent et pour leur brillante prestation.

Nous adressons également nos remerciements à M. DUBOC du Conservatoire qui oeuvre à l'organisation, à M. le Curé et M. DE LAMBEL qui mettent, depuis que les mini-récitals existent, l'Eglise et la Salle des Etats du Château à notre disposition.

Pour 1988, nous sommes en pourparlers avec M. DUBOC pour l'organisation d'un Concert Promenade, comme nous l'avions fait en 1985. Notre souhait est de voir se concrétiser ce projet et de faire mieux qu'en 1985 pour votre plaisir.



Monsieur Charles JOUBLIN
fait Chevalier du Mérite Agricole

Samedi 13 Juin 1987 restera gravé dans la mémoire de Charles JOUBLIN le berger, puisque c'est la date que Monsieur François GUILLAUME, Ministre de l'Agriculture, avait retenu pour venir chez lui, lui remettre cette distinction.

Le jour "J" à l'heure "H", tout était prêt pour accueillir le Ministre. C'est donc dans sa propriété au 27, rue Léon Ducret, près de ses moutons, devant la bergerie, entouré de la famille de Monsieur le Ministre, de Monsieur le Professeur LAHNER, de Monsieur le Maire de Fléville, du Conseil Municipal, de ses nombreux amis et même de plusieurs charmants petits enfants habillés en Lorrain, que Monsieur JOUBLIN, la houlette à la main, s'est vu remettre la médaille, le faisant Chevalier du Mérite Agricole. Cette distinction ô combien méritée, récompense un homme qui, toute sa vie et aujourd'hui encore, aura par son travail et son exemple servi l'agriculture française.

Dans son discours que nous vous livrons dans son intégralité, Monsieur François GUILLAUME, en retraçant sa vie, sa carrière, a mis l'accent sur ses qualités humaine et professionnelle.

La cérémonie s'est achevée par un vin d'honneur servi dans la toute nouvelle salle polyvalente du Groupe Scolaire Jules Renard, tout juste terminée pour y organiser la toute première réception.

Nous renouvelons nos félicitations à Monsieur JOUBLIN.

Discours de Monsieur François GUILLAUME
Ministre de l'Agriculture

"Monsieur Charles JOUBLIN, vous êtes né le 10 Septembre 1913 à Saint-Nicolas-de-Port, de parents modestes : votre père est ouvrier agricole avant de venir travailler chez Hennezel, en qualité de charretier. Votre mère, dont vous évoquez le souvenir avec les larmes aux yeux, vous élève dans la rigueur et la dignité. A la maison, on ne jette pas un croûton de pain. Il est trop difficile à gagner. Vous arrivez tout jeune à Ville-en-Vermois, que vous ne quitterez qu'à l'âge de 14 ans. Dès lors, vous vous louez dans les fermes, en Moselle, en Meurthe-et-Moselle, en Alsace, en Meuse. Votre voie est désormais tracée : vous êtes berger. Berger dès la sortie de l'école primaire, berger à votre départ pour l'armée, berger encore à votre retour de captivité, berger, mais cette fois à la tête de votre propre troupeau, berger toujours en 1987, ici, à Fléville, où vous vous êtes retiré, avec vos bêtes, dans ce qui est votre domaine, tout près d'elles ; et pour ainsi vivre avec elles. Vous les apercevez de la fenêtre de votre maison, aménagée tout exprès pour ne pas les perdre de vue, à deux pas de la bergerie. Si vous êtes, bien sûr, "Charles Joublin" ou "le Charles", vous êtes d'abord "le berger" de Fléville. A qui, en arrivant ici, s'enquiert de l'endroit où vous êtes aux champs, il est répondu immédiatement : "Le berger, il est là, on vient de le voir passer avec son troupeau". Votre propre vie s'est déroulée au rythme mesuré et régulier de celle de vos bêtes. "Sans mes petites bêtes, dites-vous, qu'est-ce que j'aurais fait ?, ajoutant : "Si c'était à refaire, je le referais, et je ferais encore mieux mon métier".

Votre troupeau en effet est toute votre existence. Votre art est de savoir "faire profiter" votre bétail, connaissant la meilleure heure de sortie, la meilleure pâture à lui offrir, le meilleur moment du jour pour le faire rentrer au parc. Votre fatigue ne compte pas. Seul compte le troupeau. Vous êtes attentif à le conduire lentement, quel que soit le temps ou la saison, veillant à ne jamais accélérer la cadence pour ne pas faire perdre à vos bêtes le bénéfice d'une sortie où vous avez guetté l'instant où elles font "le cri du coq", signe qu'elles sont rassasiées. "Un troupeau, dites-vous, cela se garde, le berger doit l'observer sans relâche, sans pouvoir se permettre la moindre distraction". Vous vous interdisez la lecture d'un livre ou d'un journal, quand vous êtes aux champs ; votre troupeau manœuvre à la perfection, sous la conduite de votre chien qui répond au geste, au regard ou au commandement sec et précis. Dimanche ou fête, qu'il pleuve ou qu'il vente, été comme hiver, une "mante" sur les épaules, comme autrefois, vous "sortez" vos bêtes, obéissant toujours à cette règle élémentaire de l'Evangile qui enseigne que "le bon Berger donne sa vie pour ses brebis". Vous avez expliqué à ceux auxquels vous acceptez de vous confier que lorsque vous étiez au service des cultivateurs, et qu'un orage se déclarait la nuit, alors que votre troupeau était au parc, vous quittiez votre roulotte de berger pour aller mettre votre troupeau à l'abri, sous le hanger de la ferme, et que vous reveniez, vous, reprendre votre place, mouillé jusqu'aux os, dans votre abri, en pleins champs. C'est ainsi que vous avez pratiqué votre métier, bel exemple d'abnégation et de rigueur, qui donne la préférence d'abord au devoir, coûte que coûte. Vous conduisez vos bêtes, vous les surveillez, vous les soignez aussi. A l'école des anciens, de tous ces chemineaux que vous avez hébergés pour une ou deux nuits, dans votre roulotte, et qui circulaient de ferme en ferme à la recherche d'un travail précaire assurant le minimum vital, à l'écoute de votre tante qui "guérissait du secret", vous apprenez des remèdes à base de plantes, vous placez telle ou telle décoction sur l'endroit malade de la bête ; vous savez, de votre couteau, débrider une plaie ; vous savez déceler dans le troupeau la bête qui est souffrante, ou qui donne des signes inquiétants. Vous la mettez à part, vous la soignez avec compétence et tendresse. Je l'ai dit, berger, vous l'êtes ; plus encore, vous n'avez cessé d'être le "bon berger". Votre savoir-faire et votre habileté portent d'ailleurs leurs fruits. Vous devenez vous-même votre propre patron. Vous vous trouvez au bout de quelques années à la tête de deux troupeaux. Vous en gardez un pour vous, le second vous le confiez à un plus jeune que vous avez formé à votre école.

Votre vie a été rude. Vous avez connu le coucher sur la paille, dans les écuries, à côté de vos bêtes. Vous avez attendu le soir, assis sur le timon de votre roulotte, que l'on vous apporte dans une marmite de fer blanc une soupe au lard épaisse que vous mangiez, seul, en silence. Evoquant tout cela, vous dites : "C'était comme ça !". Votre témoignage personnel dit de manière éloquente ce qui paraît incroyable aux gens de la nouvelle génération. "C'était comme ça !". Oui - Vous faites partie de ces gens qui travaillaient durement, tout simplement pour manger. De ces gens qui ignoraient ce qu'était la détente, si ce n'est le dimanche, l'après-midi, ou durant les trois jours de la fête patronale.

Ce que vous dites, vous le Berger, sur cette période est capital pour les historiens. Vous êtes en quelque sorte l'un des derniers témoins de cette génération d'hommes et de femmes durs à la tâche qui nous ont préparé une vie meilleure.

Et que de perspicacité dans votre regard ! Que de bon sens dans votre jugement ! Vous suivez l'éclosion de la nature, l'herbe qui pousse, l'arbre qui bourgeonne, quand "la fleur du coucou sort de terre". Vous savez scruter le vol des oiseaux que vous distinguez de manière infallible. Dans cette solitude - dont nous avons peur - vous avez acquis l'art d'observer et de réfléchir. "On regardait le ciel, dites-vous ; on se sentait tout seul, et pourtant ... on n'était pas seul".

De l'argent, vous dites, en pensant à la génération de ceux pour qui s'enrichir est impérieux et qui n'en ont jamais assez : "Ils sont heureux, qu'ils ne le savent pas. Et ils mourront sans le savoir". Sur le comportement de certains qui ont désappris le respect de leurs parents, vous émettez un jugement terrible : "Tout haut que nous sommes, eh bien, on est bien bas", ou : "si on ne travaille pas, y a rien de fait". Voilà des propos pleins de sagesse et de philosophie. Mais tout ce que vous dites, vous le dites aussi avec une certaine tendresse. L'homme rude de la terre que vous êtes, sait évoquer son père, sa mère, la prière du soir qu'elle vous faisait réciter avant de vous endormir ; vous montrez un chapelet bleu que vous conservez pieusement en souvenir d'elle.

Il y a sur cette terre ceux qui ont une histoire et ceux qui apparemment n'en ont pas. Votre histoire à vous, Monsieur JOUBLIN, c'est celle de tous ceux qui ont vécu sans tapage, qui ont travaillé sans rien solliciter de personne et qui, ce faisant, ont finalement plus donné que reçu. Le Ministre de l'Agriculture a voulu, en vous faisant Chevalier du Mérite Agricole, porter témoignage, publiquement, de votre apport à la cause paysanne, à l'esprit et aux vertus des gens de la Terre. Par votre travail, par votre exemple, vous avez bien servi l'agriculture française, et vous avez bien mérité cette distinction que je vais vous remettre".



M. le Ministre au cours de son discours sous la pluie



La photo de famille



Monsieur Charles JOUBLIN : Le Berger